

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 10 MAI 2021

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, J. Hurtado, J-L Ripouil, B. Corrège
Mesdames F. Chochon La Touche, P. Poiraud, F. Boutonnet, S. Dussenty

Excusée : S. Dussenty

Non excusé : T. Arrouy

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 12 avril 2021
2. Délibération achat débrouailleuse
3. Devis alarme local associatif
4. Choix agence immobilière pour la vente de la maison de la Gourgue
5. Point projet plantation fruitiers
6. Permanences élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2027
7. Questions diverses

Début de séance à 18h30

Secrétaire de séance : Mme Florence Chochon La Touche

1°/ Approbation du compte-rendu du 12 avril 2021

Vote : accepté à l'unanimité des membres présents.

2° / Délibération achat débrouailleuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rotofil et le taille-haie utilisés pour l'entretien de la commune sont à nouveau en panne. Il alarme le conseil sur la vétusté générale du petit matériel restant souffleur, tronçonneuse et tondeuse.

Il propose donc le renouvellement au fur et à mesure des pannes de l'ensemble du parc existant en version électrique sur batterie. Les avantages de cette technologie sont les suivants :

- Moins de nuisances sonores, ce qui permettra à l'employé communal de travailler plus tôt sans déranger les habitants.
- Cout d'entretien réduit (carburant, carburateur et vidange en moins)
- Diminution des risques de TMS pour l'employé communal car moins de vibrations et plus de légèreté.
- Moins d'impact sur l'environnement car aucun rejet de CO2 à l'utilisation

Après avoir fait tester, par l'employé communal et le 3^{ème} adjoint, les différents outils proposés afin de vérifier l'efficacité de cette technologie, il présente plusieurs devis pour le remplacement du rotofil :

- MJ Motoculture : 1 780.00 € HT soit un TTC de 2 136.00 €
- Culos Motoculture : 1 779.16 € HT soit un TTC de 2 135.00 €
- Dedieu Motoculture : n'a pas répondu

Après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal opte pour l'achat du rotofil électrique chez MJ Motoculture pour un montant de 1 780 € HT soit un TTC de 2 136 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer cet achat ainsi qu'à solliciter une

Page 1 sur 3

subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible et l'autorise à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

3°/ Devis alarme local associatif

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux du local associatif et demande l'avis du Conseil sur l'utilité de l'équiper d'une alarme. PVI en propose une pour env. 1100€ posée. Monsieur D. Arrouy informe le conseil qu'il en a posé une récemment et pour un cout inférieur. Il fera passer un devis.

4°/ Choix agence immobilière pour la vente de la maison de la Gourgue

Monsieur le Maire informe le Conseil que la maison de La Gourgue doit être estimée par les Domaines avant d'être mise en vente. Il reste également en attente de la réponse du service « Haute Garonne Ingénierie » concernant la possibilité de confier la vente à une agence immobilière.

5°/ Point projet plantation fruitiers

D. Arrouy informe le Conseil de l'avancée du projet de plantation d'arbres fruitiers et petits arbustes sur la Communes grâce à la subvention accordée par le Crédit Agricole. Il expose les propositions du groupe de travail sur les variétés de fruitiers retenues et les schémas d'implantations sur les différents emplacements choisis.

6°/ Permanences élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021

Deux scrutins seront à faire en même temps, ce qui demande deux fois plus d'assesseurs. Un planning est présenté au conseil afin de pouvoir les permanences.

7°/ Questions diverses

- Point cambriolages :
Monsieur le Maire informe le Conseil d'une recrudescence de cambriolages sur notre secteur. A des fins de prévention, il souhaite étudier la possibilité d'avoir recours au panneaux « voisins vigilants » ou autres équivalents. Madame F. Chochon Latouche sera chargée de faire une synthèse sur les différentes possibilités qui s'offre à la commune.
- Radar pédagogique :
Monsieur le Maire informe le Conseil que l'installation du radar pédagogique, initialement prévue en mai, est retardée. Le conseil département, qui prêtera l'équipement, attend un composant défectueux. Aucune date n'est connue à ce jour.
- Vente de l'épareuse :
Monsieur le Maire informe le Conseil que la vente de l'épareuse a été finalisée et que la Commune a reçu les fonds. Pour rappel 2000€.

- **Abribus salle des Fêtes :**
Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département a validé la fourniture d'un nouvel abribus pour les lycéens devant la salle des fêtes.
- **Eclairage de la Gourgue :**
Monsieur le Maire informe le Conseil que l'éclairage du quartier la Gourgue est opérationnel.
- **Projet Handicapés :**
Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Etat accordera la subvention (DETR) au taux prévu. Il manque encore les réponses de la région et du département sur ce projet.
- **Entretien du cimetière :**
Monsieur B. Corrège informe le Conseil que des personnes se sont plaint que le cimetière était mal entretenu, voir « sale ». Monsieur le Maire rappelle sa volonté de ne pas utiliser de désherbants chimiques et rappelle que des végétaux qui poussent ne sont pas des choses « sales » mais simplement de la vie qui trouve un chemin. La Commune était dans l'attente d'un nouveau matériel pour l'entretien des espaces communaux, et une réflexion est en cours pour « engazonner » le vieux cimetière.
- **Entretien du terrain de sports :**
Monsieur B. Corrège informe le Conseil que des personnes se sont plaint que le terrain de sport n'était pas bien entretenu et que les habitants se posent la question de cette tonte particulière.
Monsieur le Maire informe le Conseil que c'est une décision motivée par la volonté de favoriser la biodiversité en ne tondant que les espaces utilisés, la volonté de rationaliser les tontes pour diminuer l'empreinte carbone et de conserver une zone mellifère pour les pollinisateurs. Monsieur B. Corrège souligne également le manque d'information sur ce sujet. Monsieur le Maire prend note est un article traitant le sujet sera présent dans le prochain journal communal. Monsieur D. Arrouy fait remarquer, pour cette année, l'incompatibilité de cette pratique vis-à-vis du projet de d'implantation d'arbres fruitiers à l'automne prochain. L'herbe sera donc tenue assez basse sur future surface de plantation.

Fin de séance à 20h45

Le secrétaire de séance, Florence Chochon La Touche.